

Accords fiscaux—Loi

Toutes les provinces s'opposent à ces réductions. Plusieurs organismes, notamment la Chambre de commerce du Canada, qui n'a pas la réputation d'être un fervent partisan des libéraux, se sont opposés à ces réductions parce qu'ils les trouvaient injustes. Les conservateurs se sont opposés à des réductions analogues en 1982, dans le cadre du programme des six et cinq. Le ministre de la Justice a dit l'autre jour que c'était une mesure législative de M. Gauthier. Il n'a pas de mémoire. J'ai voté contre le programme des six et cinq parce qu'il s'attaquait aux pensions des fonctionnaires de ma circonscription. Il appelle cette mesure la mesure législative Gauthier. Il ne sait pas de quoi il parle. Il ne lit pas ses documents de toute façon; je ne m'offusque donc pas trop. Je vois que vous êtes . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé. Je lui ai accordé quelques secondes de plus.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir traiter du projet de loi C-96. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) et je trouve absolument ridicule que, siégeant où il siège, représentant le parti qu'il représente, il parle de consultations avec les provinces. Les antécédents de son parti sont bien connus: il a brillé par la confrontation plutôt que par la consultation. Prétendre que notre gouvernement n'a pas consulté les ministres provinciaux de la Santé et de l'Éducation, c'est non seulement inexact, mais d'un ridicule flagrant. La performance de notre gouvernement en matière de consultation avec les provinces est pour ainsi dire sans précédent depuis les 23 dernières années. Ce serait faire tort à la Chambre que de la laisser sur l'impression désagréable que le député cherche à créer.

Il est de fait que le pays est écrasé par un déficit absolument inadmissible. Si nous nous trouvons actuellement dans cette situation, c'est à cause des déficits que nous avons hérités des gouvernements précédents, représentés par cette sorte de député qui vient de parler. Il faut s'attaquer au déficit. Aussi désagréables que puissent être certains de ces programmes, il faut que nous nous montrions à la hauteur de notre tâche de législateurs, faire ce qu'il faut pour améliorer la situation au profit de tous les Canadiens. Au lieu d'écouter les critiques destructrices, pourquoi ne pouvons-nous pas demander qu'on nous adresse des critiques constructives pour une fois? Voici ce que je demande: comment faire pour améliorer le système? Malheureusement, le temps ne me permet pas plus qu'aux autres députés de parcourir tous les tenants et les aboutissants du projet de loi. Je devrai limiter mes propos au domaine de la santé.

Il est indiscutable qu'au cours des quelques années qui viennent, les coûts des soins de santé vont augmenter de façon notable et importante au pays. Il y a aujourd'hui plus de 6 p. 100 des personnes de plus de 65 ans qui se trouvent dans des maisons de convalescence ou des centres de soins de santé pour débiles physiques ou mentaux. Nous prévoyons que ce pourcentage aura doublé d'ici l'an 2000. Toutes les maisons de convalescence ont des listes d'attente et le réseau est surchargé. Des lits d'hôpitaux sont occupés par des patients de gériatrie, au détriment de ceux qui sont en attente de chirurgie ou de traitement d'autres problèmes et affections. Ces lits devraient être mis à la disposition du réseau . . .

Mme Mitchell: Est-ce en réduisant l'argent que vous allez résoudre le problème?

M. Corbett: Peut-être la députée aimerait-elle avoir l'occasion de parler plus tard. Entre-temps, elle pourrait se montrer un peu moins destructrice et écouter quelques critiques constructives pour une fois.

Le problème, c'est que nous n'utilisons pas de la bonne façon les crédits disponibles. Il y a déjà un certain nombre d'années que cela se poursuit. Il faut utiliser mieux les crédits disponibles.

D'après la philosophie répandue par les députés de l'opposition, tout ce qui se fait dans le secteur privé des soins de santé est mauvais. On prétend que c'est foncièrement mauvais et que les gens seraient lésés par une pareille invasion du secteur privé. Pour ma part, je ne nie pas la nécessité que le gouvernement soit là pour arrêter des normes, des politiques et des procédures. Il doit veiller à ce qu'elles soient strictement et convenablement respectées. Mais il faut quand même voir les choses dans leur contexte.

Il y a plusieurs endroits, en particulier aux États-Unis, où le secteur privé intervient de façon très constructive dans le réseau de soins de santé. Pour ma part, je pense que dans le domaine des soins infirmiers fournis à la population âgée, le secteur privé pourrait fonctionner très efficacement. Les maisons de convalescence sont prévisibles. Les besoins de leurs pensionnaires sont prévisibles. Les coûts de cette partie du régime de soins de santé sont prévisibles. Les besoins de personnel sont généralement stables et constants. Le secteur privé convient bien à ce domaine des maisons de convalescence. Dans certains endroits ces établissements sont florissants, et les soins qu'ils assurent sont impeccables. Le soutien de l'État à un établissement de ce genre est un élément primordial, bien sûr. Cela s'entend: moins de 10 p. 100 des pensionnaires des maisons de convalescence paient leurs frais de séjour. C'est le gouvernement qui paie de loin la plus grosse part.

Le monde libre reconnaît que le secteur privé est le mieux en mesure de gérer les entreprises. Quand on lui permet d'agir, la libre entreprise réussit. Cela ne veut pas dire que le gouvernement n'a pas ou ne doit pas avoir la charge de fixer des conditions à un système auquel sont consacrées d'importantes dépenses publiques. Les entreprises doivent comprendre que le gouvernement a des obligations envers le contribuable, qu'il a le droit d'agir en son nom. Mais le gouvernement doit tenir compte des capacités et de l'efficacité des gestionnaires privés, de leur aptitude à gérer. Je suis persuadé, que dans le domaine des soins de santé une articulation convenable entre l'État et les entreprises, pourrait faire économiser aux contribuables canadiens des millions de dollars littéralement chaque année, sans sacrifier en rien le niveau des soins donnés aux pensionnaires. Ce que je propose, c'est qu'on améliore la productivité en réduisant les frais de main-d'oeuvre. Nous pouvons prévoir des installations vraiment fonctionnelles. Nous pouvons réduire notre dette et nos frais administratifs dans le secteur privé, dans le réseau de prestation des services et au sein de la bureaucratie.

• (1130)

Le moyen d'améliorer notre système et d'optimiser notre investissement dans le réseau de prestation des soins médicaux,